



LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES





S O M M A I R E

- Le contexte
- La fusion, comment ?
- La Ligue Auvergne Rhône-Alpes en quelques chiffres
- Les dates à retenir



LE CONTEXTE

Sur demande du ministère chargé des sports, le découpage territorial de nos Ligues doit être conforme à celui des régions administratives au plus tard au 31/12/2017.

La Ligue Motocycliste Auvergne-Rhône-Alpes

Afin de respecter cette échéance la FFM a approuvé la création de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes sur les actuels territoires des Ligue Auvergne et Rhône-Alpes.



LA FUSION, COMMENT ?

Négociation et transparence : signature d'un traité de fusion élaboré d'un commun accord par les deux ligues actuelles.

Accompagnement administratif et juridique de la FFM dans le processus de fusion.

Création d'un bureau provisoire, chargé d'administrer la nouvelle Ligue jusqu'aux élections de septembre 2017, composé par 5 personnes représentant la ligue d'Auvergne et 5 représentants la Ligue Rhône-Alpes ainsi qu'un président nommé par la Fédération.

LA LIGUE AUVERGNE RHÔNE-ALPES EN QUELQUES CHIFFRES...

➤ **172 clubs affiliés à la F.F.M.,**

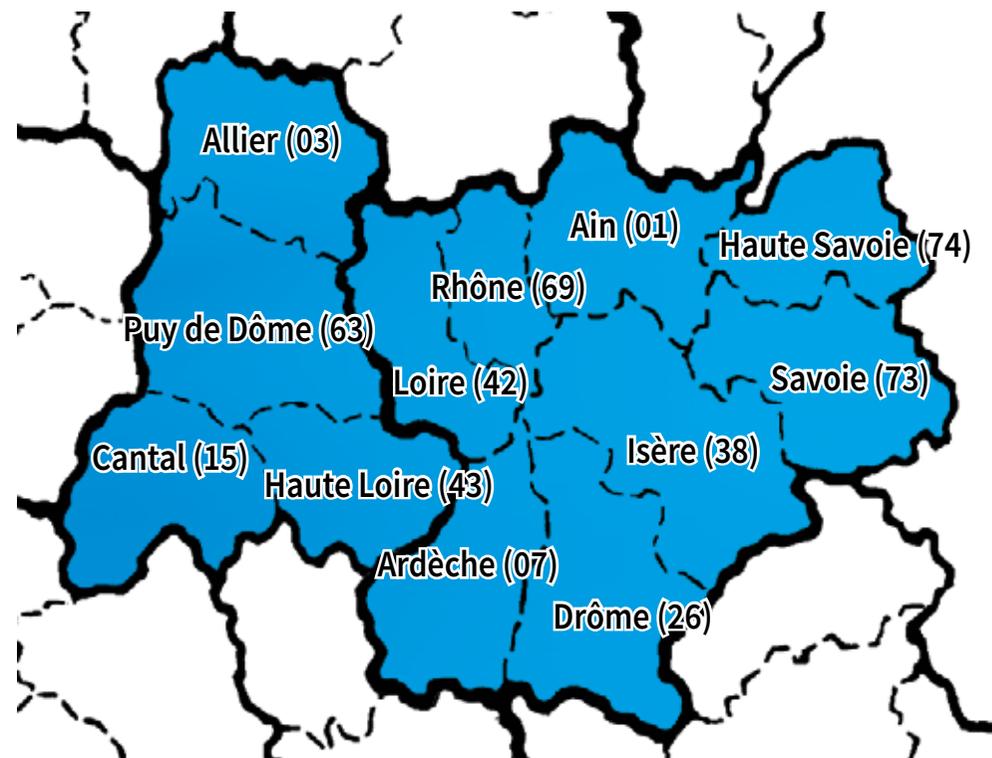
implantés dans 12 départements :

Ain (01), Allier (03), Ardèche (07), Cantal (15), Drôme (26),
Isère (38), Loire (42), Haute Loire (43), Puy de Dôme (63),
Rhône (69), Savoie (73), Haute Savoie (74)

➤ **Plus de 6 000 licences annuelles**
et plus de 2 700 licences « une manifestation »

➤ **Près de 131 sites de pratique**

➤ **Plus de 130 épreuves organisées chaque saison**



LES DATES À RETENIR...

➤ 27 juin 2017

Création officielle de la ligue Auvergne Rhône-Alpes par les membres fondateurs.

Réunion des bureaux exécutifs des Ligues Rhône-Alpes et Auvergne.

➤ 9 septembre 2017 (matin)

➤ AG Extraordinaire d'adoption du traité de fusion et dissolution de la Ligue Rhône-Alpes.

➤ AG Extraordinaire d'adoption du traité de fusion et dissolution de la Ligue d'Auvergne.

➤ 9 septembre 2017 (après-midi)

AG Elective de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

CALENDRIER AG ELECTIVE

Procédure :

Appel à candidature et/ou à constitution de liste 45 jours avant l'AG Elective soit le 26 juillet 2017.

Dépôt des candidatures et/ou liste 15 jours avant l'AG Elective soit le 25 août 2017.

Publication des candidatures ou listes : le 30 août 2017.



PREMIÈRE PHASE : CONSTITUTIVE

Au cours de la période du 27 juin au 9 septembre 2017 :

Les membres fondateurs composés de 11 personnes (5 personnes représentant la ligue d'Auvergne et 5 représentants la Ligue Rhône-Alpes, le Président étant un représentant de la FFM).

Missions principales :

- ❖ Organiser l'organisation de l'AG Elective,
- ❖ Mettre en place les premiers éléments de gestion courante de la nouvelle Ligue.

SECONDE PHASE : TRANSITOIRE

Période du 9 septembre 2017 au 1er trimestre 2020 :

Cette période est transitoire à deux titres :

- ❖ la durée du mandat prendra fin au 1er trimestre 2020.
- ❖ garantie statutaire de représentation paritaire entre les anciennes Ligues Auvergne et Rhône-Alpes au sein des instances de la nouvelle ligue (Comité Directeur, Commissions, Comités et Collèges).

AG ELECTIVE 9 SEPTEMBRE 2017

NOUVEAU MODE DE SCRUTIN POUR LE COMITÉ DIRECTEUR

Election du Comité Directeur au scrutin de liste composée de 24 noms dont 12 (+ 2 suppléants) de la Ligue d'Auvergne et 12 (+ 2 suppléants) de la Ligue Rhône-Alpes. Au titre de la liste élue, les 6 premières personnes figurant sur la liste présentée à l'élection composeront le Bureau Exécutif et Directeur. La tête de liste sera automatiquement élue Président de Ligue.

Pour être valable, la ou les listes devront être complètes et les personnes figurant sur cette ou ces listes devront respecter les conditions d'éligibilité.

Pour les autres instances (Commissions, Comités et autres) mode de scrutin identique à celui utilisé par le passé, soit scrutin plurinominal.

MODE DE SCRUTIN POUR LES COMMISSIONS, COMITÉS ET COLLÈGES

Election plurinominal. Sous réserve de respecter les conditions d'éligibilité, tout licencié peut se présenter à une Commission, un Comité ou un Collège.

Exemples

Je souhaite être candidat au Comité Directeur, deux solutions :

- ❖ soit j'essaie de créer ma liste de 24 noms et 4 suppléants en respectant la parité en LMR Auvergne et Rhône Alpes;
- ❖ soit je contacte la ou les personnes qui créent une liste pour y figurer.

Je souhaite être candidat au sein d'une Commission sportive :

- ❖ j'adresse ma candidature soit sur papier libre soit sur le formulaire spécialement réalisé à cet effet et le retourne à l'adresse suivante :
Secrétariat Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, 18 Chemin de l'Île Neuve
Z.A. Ile Neuve - 26600 LA ROCHE DE GLUN



LA PRIORITE : LE PROJET SPORTIF

Des réunions avec les acteurs des différentes disciplines ont permis de définir les lignes directrices des projets sportifs. L'objectif est d'avoir une vision globale de nos activités motocyclistes sur notre territoire et d'offrir des axes de développement pérenne pour les clubs et les pilotes. Les nouvelles instances seront chargées d'élaborer les nouveaux règlements des différents championnats pour la plus grande satisfaction de toutes et de tous, devront veiller à la cohérence d'ensemble et la prise en compte de la dimension du nouveau territoire.

LE SITE INTERNET DE LA LIGUE

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes se dotera d'un site internet qui :

- ❖ sera le portail virtuel de la Ligue,
- ❖ permettra aux licenciés, clubs affiliés, institutions publiques, presse et plus largement toute personne intéressée d'être informée sur les activités de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

Les clubs pourront, s'ils le souhaitent, contribuer à l'alimentation du site internet par des articles, des photos, des témoignages, des reportages etc.



LES ADRESSES DE CORRESPONDANCE ET LES INTERLOCUTEURS DE LA LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Un siège social et un siège administratif

18 Chemin de l'Île Neuve - Z.A. Ile Neuve - 26600 LA ROCHE DE GLUN

Les lundis- mardis – jeudis et vendredis de 9 H à 12 H 40 et de 13 H à 17 H 15

Secrétariat de la Ligue :

Isabelle DOREE et Céline CLUZEAU